

S'inscrire - Conditions d'accès

Les bibliothèques de l'ICP sont accessibles selon les conditions suivantes :

Bibliothèque universitaire de Fels

Étudiants de l'ICP : la carte d'étudiant en cours de validité donne accès à la bibliothèque

Étudiants de l'ILCF : inscription payante et facultative. Contacter le secrétariat de l'ILCF

Enseignants de l'ICP : pour obtenir la carte de bibliothèque remplir un formulaire disponible dans chaque secrétariat d'

organisme. La carte est valable pour l'année universitaire et la demande doit être renouvelée chaque année

- Auditeurs et étudiants à temps partiel à l'ICP : l'inscription à la bibliothèque est facultative, elle est à régler, en plus des cours, au Secrétariat Universitaire et peut se faire en même temps que l'inscription pour les cours.
- Personnes extérieures à l'ICP : achat d'une carte de bibliothèque au Secrétariat Universitaire.

[Tarifs - 553 Ko, PDF">>> Tarifs](#)

Merci de vous assurer au préalable auprès de la bibliothèque de la disponibilité du ou des document(s) à consulter.

Bibliothèque Jean de Vernon BOSEB IFEB

Accès réservé aux spécialistes (enseignants, chercheurs), aux étudiants de 3ème cycle et ceux du 2ème cycle sur recommandation d'un professeur :

- Étudiants de l'ICP : la carte d'étudiant en cours de validité donne accès à la bibliothèque
- Enseignants de l'ICP : pour obtenir la carte de bibliothèque remplir un formulaire disponible dans chaque secrétariat d'organisme. La carte est valable pour l'année universitaire et la demande doit être renouvelée chaque année
- Personnes extérieures à l'ICP : se présenter à la bibliothèque pour obtenir une autorisation d'inscription, puis acheter une carte de bibliothèque au Secrétariat Universitaire

[Tarifs - 553 Ko, PDF">>> Tarifs](#)

Bibliothèque de Droit Canonique

Accès réservé :

- Étudiants et enseignants de la faculté de Droit canonique : consultation sur place et prêt à domicile sur présentation de la carte en cours de validité

Centre documentaire ISP

Le Centre documentaire est ouvert à tous, la consultation sur place est libre et gratuite.

- Etudiants de l'ISP-FE et de l'ICP : gratuit (un chèque de caution d'un montant de 50 euros sera toutefois demandé pour les étudiants de l'ISFEC Ile-de-France)
- Enseignants et formateurs de l'ISP-FE et de l'ICP : gratuit
- Stagiaires de l'ISP-FE : Carte annuelle 15€ (pour emprunter)
- Toute personne extérieure : Carte annuelle 25€ (pour emprunter)

Télécharger :

[Tarifs personnes extérieures - 554 Ko, PDF](#) >> [Tarifs personnes extérieures](#)

Les cartes s'achètent au Secrétariat Universitaire (RDC du bâtiment Branly).

Au Centre documentaire de l'ISP, elles s'achètent directement sur place.

Se munir d'une photo d'identité.



> La carte d'étudiant ou de bibliothèque doit être présentée à l'entrée de chaque salle de lecture.

> Il est conseillé de bien vérifier la disponibilité des documents avant toute visite dans les bibliothèques.